Charte Parents Correspondants- Nom de l'élève …….Classe de ……

Légitimité

Le Parent Correspondant adhère au projet éducatif de l'établissement.
Il s'inscrit à la mission de PC en début d'année scolaire.
Il est désigné par tirage au sort par les Parents de la Classe.
Il est demandé 2 Parents par classe si possible.
Il s'engage pour 1 AN.
Il est le Représentant légal de l'enfant.
Il est membre de l'APEL.
En principe, il ne pourra pas être « Parent Correspondant » si son enfant est élu « élève délégué », la priorité étant donnée à l'élève.

Missions

Le parent-correspondant :

- Représente toutes les familles,
- Favorise le lien entre l'ensemble des Parents
- Est un partenaire reconnu qui contribue à créer un climat de confiance entre tous les représentants de l'établissement, dans l'intérêt de l'ensemble des élèves.

Rôle

Le parent-correspondant a un rôle de :

- porte parole : il fait remonter les questions et facilite la circulation de l'information entre les parents, le professeur des écoles, le professeur principal, le CPE, le président Apel, etc.
- lien entre les familles et l'Apel : il informe l'Apel de toute question appelant une action éducative plus large ou plus concertée; il informe ou aiguille les parents vers les personnes ou les services des Apel susceptibles de répondre à leurs besoins d'informations spécifiques.

Le Parent Correspondant :

- participe au conseil de classe excepté le dernier conseil,
- doit sortir lors de l'étude de son enfant pendant le conseil, et ce, dès la 6ème
- rédige un compte-rendu approuvé par le Chef d'Etablissement qui sera transmis aux parents via école directe.
- Participe au conseil de discipline et assiste à la réunion annuelle avec la Direction,

Fonctionnement

Le parent-correspondant :

- Rencontre le professeur principal au préalable de chaque conseil si nécessaire,
- Agit toujours en concertation avec le Responsable des Parents Correspondants et le Chef d'Etablissement
- Se tient à la disposition des parents pour les informer.

Engagement

Le parent correspondant s'engage à :

- **Représenter l'ensemble des parents de la classe**
- Etablir des liens avec les parents d'une classe et l'équipe éducative
- Agir au service des enfants et des parents
- Respecter les personnes : enfants, parents, enseignants, etc…
- Se montrer discret et respecter la confidentialité de ce qui peut lui être confié (propos, documents)
- Se rendre disponible pour assurer sa mission
- Effectuer sa mission en lien avec le président Apel et lui rendre compte de son activité
- **Respecter la présente charte**.

En cas de non-respect de cette charte par le parent correspondant de classe, après entretien avec le Président de l'Apel et consultation du chef d'établissement, il pourra être mis fin à ses fonctions.
Il pourra être également décidé de ne pas accepter son inscription l'année suivante.

A …….. Le ……..

Le chef d'établissement	**Le président Apel**	**Le parent correspondant de la classe ……..**
Signature	*Signature*	*Votre nom + Signature*